

SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

M. CARRE

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.

Adopté par 50 voix contre 3.

M. CARRE

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. CARRE

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 23 octobre 2009.**

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. CARRE effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.

M. CARRE

n° 5 - **Communications diverses.**

M. CARRE donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 6 - **Budget Primitif 2010. Approbation :**

a) Budget principal

DEPENSES	RECETTES
(en €)	(en €)

BUDGET PRINCIPAL

Total de la section d'investissement	59 908 203	59 908 203
--	------------	------------

Adopté par 42 voix contre 12.

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Total de la section de fonctionnement	174 383 513	174 383 513

Adopté par 42 voix contre 12.

Montant du budget principal.....	234 291 716	234 291 716
----------------------------------	-------------	-------------

Adopté par 42 voix contre 12.

b) Opérations funéraires

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Total de la section de fonctionnement et montant de ce budget	56 550	56 550
--	--------	--------

Adopté par 42 voix contre 12.

c) Opérations soumises à T.V.A.

BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Total de la section d'investissement	180 585	180 585
--	---------	---------

Adopté par 42 voix contre 12.

Total de la section de fonctionnement ..	1 148 813	1 148 813
--	-----------	-----------

Adopté par 42 voix contre 12.

Montant du budget des opérations soumises à T.V.A.....	1 329 398	1 329 398
---	-----------	-----------

Adopté par 42 voix contre 12.

d) Z.A.C. en régie

BUDGET DES Z.A.C EN REGIE

Total de la section d'investissement	161 093	161 093
--	---------	---------

**Adopté par 42 voix contre 9.
Il y a 3 abstentions.**

Total de la section de fonctionnement	299 600	299 600
---	---------	---------

**Adopté par 42 voix contre 9.
Il y a 3 abstentions.**

Montant du budget des Z.A.C. en régie...	460 693	460 693
--	---------	---------

**Adopté par 42 voix contre 9.
Il y a 3 abstentions.**

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
e) Parc Floral		
<u>BUDGET DU PARC FLORAL</u>		
Total de la section d'investissement	1 124 000	1 124 000
	Adopté par 42 voix contre 12.	
Total de la section de fonctionnement	2 465 103	2 465 103
	Adopté par 42 voix contre 12.	
Montant du budget du Parc Floral	3 589 103	3 589 103
	Adopté par 42 voix contre 12.	

M. le Maire est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 7 - **Décision modificative n° 10.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 42 voix contre 12.

M. MARTIN

n° 8 - **Refacturation des intérêts moratoires au Trésor Public.**

Le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics prévoit que le défaut de paiement dans les délais légaux fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Lorsqu'une collectivité territoriale dotée d'un comptable de l'Etat a versé des intérêts moratoires imputables, en tout ou partie, à ce comptable, l'action récursoire prévue par l'article 55 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 est exercée auprès du Trésorier-payeur général, qui doit procéder au règlement des sommes en cause dans les deux mois qui suivent la demande de règlement présentée par l'ordonnateur.

Dans le cas où le dépassement du délai global de paiement est imputable aux services du Trésor, il est proposé de refacturer à l'Etat la part d'intérêts moratoires correspondante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe d'une refacturation systématique au Trésorier-payeur général des intérêts moratoires imputables aux services du Trésor, en cas de dépassement des délais globaux de paiement fixés par décret.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 9 - **O.P.H. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 2 065 000 € Réhabilitation (renouvellement des composants) de 2 496 logements collectifs situés à Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.H. d'Orléans à hauteur de 868 500 € représentant 42,06 % d'un emprunt d'un montant de 2 065 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation (renouvellement des composants) de 2 496 logements collectifs situés à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

- n° 10 - **E.S.A.T. Denis Papin. Garantie d'un emprunt de 195 000 € Travaux de réhabilitation de la toiture de l'atelier situé 114 avenue Denis Papin à Saint-Jean-de-Braye. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Association pour l'Accompagnement des Personnes en situation de Handicap dans le Loiret à hauteur de 97 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 195 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux de réhabilitation (mises aux normes) de la toiture de l'E.S.A.T. Denis Papin, situé au 114 avenue Denis Papin à Saint-Jean-de-Braye.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

- n° 11 - **E.S.A.T. Auguste Rodin. Garantie d'un emprunt de 300 000 € Extension des ateliers situés 4 rue Auguste Rodin à Orléans. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Association pour l'Accompagnement des Personnes en situation de Handicap dans le Loiret à hauteur de 150 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 300 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'extension des ateliers de l'E.S.A.T. Auguste Rodin, situé au 4 rue Auguste Rodin à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS/LOGEMENT

M. CARRE

- n° 12 - **Logement. Prolongation du protocole C.G.L.L.S. de l'O.P.H. d'Orléans.**

Pour permettre à l'O.P.H. d'Orléans de mener à terme dans de bonnes conditions l'intégralité de ses projets de rénovation urbaine et de son plan de patrimoine, en retrouvant un équilibre d'exploitation pérenne, un avenant de prolongation du protocole C.G.L.L.S., signé le 7 juillet 2003, qui porterait sur la période 2009 - 2014 est nécessaire.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le bilan au 31 décembre 2008 du plan C.G.L.L.S. et le nouvel engagement de la ville sur la période 2009-2014 tel que décrit ci-dessus ;

2°) de déléguer M. le Maire pour rédiger l'avenant correspondant à signer avec la C.G.L.L.S. et l'O.P.H. d'Orléans Les Résidences de l'Orléanais.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 13 - **Convention Territoriale de l'Argonne. Convention A.N.R.U. Approbation de l'avenant simplifié n°1.**

L'objet de cet avenant à la convention A.N.R.U. est de constater le coût réel des démolitions, moins élevé que prévu, et de réaffecter en partie la subvention de l'A.N.R.U. Il permet également d'adapter les périmètres de résidentialisation à l'évolution du projet, tout en améliorant la qualité de service. Il n'a pas d'incidence financière pour la Ville. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant simplifié n° 1.

Adopté à l'unanimité.

Suspension de séance de 25 minutes à l'initiative de M. CARRE.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 14 - **Marché de Noël 2009. Approbation de conventions de partenariat.**

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2009, la Ville a fait appel à des partenaires privés pour faciliter l'organisation de la manifestation qui a lieu sur la Place du Martroi du 2 au 31 décembre 2009 et sur la Place de la République du 2 au 24 décembre 2009.

La valeur globale des partenariats du marché de Noël est estimée à 10 000 €T.T.C. En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo des sociétés ou organismes concernés, ainsi que sur les espaces aménagés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret, Jardiland Saran, La Poste, Les Vitrites d'Orléans, France Bleu Orléans et La République du Centre, définissant les engagements des parties pour la réalisation des prestations.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 15 - **Partenariat culturel 2009-2011 avec le Département du Loiret. Approbation d'une convention.**

La convention de partenariat culturel passée avec le Département pour les années 2009 – 2011 a pour objet de définir, à partir des propositions de la Ville, la répartition du financement départemental destiné aux équipements et aux événements de la Ville, mais aussi aux associations culturelles soutenues par la Ville. Une participation du Département à hauteur de 400 000 € est envisagée au titre de l'année 2009. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 16 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Orléans Concerts. Année 2010. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens.**

L'Association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du Conservatoire. Pour 2009-2010, le programme proposé au public sera composé d'un concert de Noël, avec « La création » de HAYDN, et d'une saison autour des plus célèbres symphonies « Les neuvièmes symphonies à Orléans ». L'orchestre, composé de plus de 90 musiciens professionnels, accueillera en 2010 46 élèves, sous tutorat pédagogique de leurs professeurs.

Il est envisagé de réactualiser la convention initiale de 2009.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts pour 2010, précisant les engagements de chacune des parties et notamment l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 228 000 €;

2°) décider d'attribuer une subvention au titre des activités pédagogiques d'un montant de 15 300 € maximum, sous réserve de l'obtention par la Ville d'Orléans de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.).

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 17 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec le C.H.R.O. Année 2010. Approbation d'une convention.**

Le partenariat entre le conservatoire et le C.H.R. d'Orléans en faveur de la culture musicale à l'hôpital se déroule avec succès depuis sept ans, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de la Région Centre et du Cercle des Partenaires. Des animations hebdomadaires et ponctuelles sont organisées auprès des enfants hospitalisés dans les services de chirurgie pédiatrique et du centre d'aide médico-social précoce (C.A.M.S.P.).

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Tenant compte de ce bilan positif, le conservatoire et le C.H.R.O. souhaitent poursuivre leur coopération pour l'année 2010.

La Ville prend en charge le coût salarial des interventions des deux enseignants du conservatoire pour un montant de 7 549,26 €. Le C.H.R.O. prend en charge les frais de communication, coordination et animation pour un montant de 17 559,99 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le C.H.R.O. pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 18 - **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2010. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Le Musée des Beaux-Arts a programmé pour l'année 2010 deux expositions :

- la première d'entre elles « Secrets et transparences. Bernard Perrot, verrier italien à Orléans (1668-1738) », se déroulera du 13 mars au 27 juin 2010. Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 132 200 € T.T.C.

- La seconde exposition, « De Dürer à Mantegna, la collection d'estampes Leber », sera présentée du 14 octobre 2010 au 16 janvier 2011. Le coût prévisible de cette exposition s'élève à 32 000 € T.T.C.

En outre, le Musée des Beaux-Arts souhaite faire restaurer certains tableaux qui seront présentés lors de l'exposition « Richelieu à Richelieu », au printemps 2011. L'ensemble des interventions de restauration à prévoir s'élève à 115 000 € T.T.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre les subventions aux taux les plus élevés possibles pour l'organisation de ces expositions et la réalisation des campagnes de restauration.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 19 - **Musée des Beaux-Arts. Dépôts d'œuvres d'art de l'Etat. Approbation d'une convention.**

La Ville d'Orléans a reçu, en dépôt à titre gratuit pour le Musée des Beaux-Arts, des œuvres d'art contemporain appartenant à l'Etat et portées sur les inventaires des collections du Musée National d'Art Moderne / Centre de Création Industrielle dont le Centre Pompidou a la garde.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, afin de préciser les conditions et modalités de ce dépôt.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 20 - **Institut d'Arts Visuels. Approbation d'une convention à passer avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Orléans-Tours.**

Le C.R.O.U.S. d'Orléans-Tours a sollicité l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) pour la conception, par les étudiants, d'une signalétique destinée à une future résidence universitaire, rue Saint Martin du Mail à Orléans.

Une convention définit les conditions de cette collaboration qui se traduit par une subvention versée à l'Institut d'Arts Visuels d'un montant de 7 000 € qui couvre les frais techniques internes et la rémunération des enseignants. Le C.R.O.U.S. s'engage également à verser une subvention de 2 000 € au Bureau des étudiants de l'I.A.V. et une somme de 1 000 € à l'équipe lauréate.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 21 - **Promotion du Festival de Loire et de la navigation innovante et écologique en Loire sur le bassin d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 500 € à l'association La Guilde Européenne du Raid pour promouvoir le Festival de Loire et la navigation innovante et écologique en Loire.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 22 - **Location des salles des équipements culturels. Actualisation de tarifs. Approbation des conventions types d'occupation précaire et révocable pour le Théâtre Gérard Philipe et la Collégiale Saint Pierre le Puellier.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouveaux tarifs de location des salles des équipements culturels gérées par la Ville, détaillés dans le tableau annexé à la délibération, sur la base d'une augmentation moyenne de 1,6 % ;

2°) approuver les conventions types d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le Théâtre Gérard Philipe et la Collégiale Saint-Pierre le Puellier ;

3°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

M. VALETTE

n° 23 - **Service régie et développement événementiel. Fixation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de location des matériels, avec les coefficients liés à la durée d'utilisation, et les tarifs du service régie et développement événementiel, rattaché à la Direction de l'Événementiel, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

3°) d'approuver le principe que tout matériel détérioré ou non restitué sera facturé à sa valeur de remplacement.

Adopté par 51 voix contre 3.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 24 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions qui figurent dans la délibération, pour un montant total de 7 079,65 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 25 - **Ecoles publiques maternelles et élémentaires, activités périscolaires et centres de loisirs sans hébergement de la Ville d'Orléans. Maintenance des photocopieurs. Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert, fractionnés à bons de commande, relatifs à la maintenance des photocopieurs des écoles publiques maternelles et élémentaires, des activités périscolaires et des centres de loisirs sans hébergement, à passer avec la société OBI, selon les modalités suivantes :

- lot n° 1 – Maintenance de 73 photocopieurs pour un montant annuel minimum de 20 643,91 € T.T.C. et maximum de 61 887,25 € T.T.C. ;

- lot n° 2 – Maintenance de 9 photocopieurs pour un montant annuel minimum de 1 282,71 € T.T.C. et maximum de 3 848,13 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 26 - **Classes de découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2009-2010. Participation financière de la Ville.**

Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux écoles publiques d'Orléans pour les départs en classes de découverte, qui doit permettre à chaque élève de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte 2009-2010 des écoles publiques maternelles et élémentaires d'Orléans, dont le détail figure en annexe de la délibération, dans la limite des crédits proposés au budget primitif 2010, soit 126 000 €

**Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.**

Mme MARECHAL

n° 27 - **Classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2009-2010. Participation financière de la Ville.**

Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux écoles privées d'Orléans, pour les départs en classes de découverte, qui doit permettre à chaque élève de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 36 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte 2009-2010 des écoles élémentaires privées d'Orléans, dont le détail figure en annexe de la délibération, dans la limite des crédits proposés au budget primitif 2010, soit 14 000 €

Adopté par 51 voix contre 3.

JEUNESSE

M. SANKHON

n° 28 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux groupements de jeunesse de la Ville, au titre de la répartition du crédit annuel, pour un montant total de 8 942 €

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 29 - **Bourses Projets Jeunes. Année 2009. Présentation.**

La Ville a décidé d'aider des projets portés par des jeunes orléanais de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers (solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif, etc.).

Au total, 9 projets ont été retenus en 2009, représentant 106 jeunes, pour un montant global de 6 840 €

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des bourses projets jeunes allouées au titre de l'année 2009, dont le détail figure en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal prend acte.

SPORTS ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 30 - **Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2010.**

L'ouverture d'un crédit est proposée au budget primitif 2010 au titre de l'attribution de subventions aux associations sportives.

Compte tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers de demandes de subvention des clubs orléanais, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement pour ces clubs seront soumises à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Dans cette attente, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2009 soit versé aux associations sportives dès le début de l'année 2010, sous réserve que leur dossier pour l'année 2010 ait été déposé à la Direction des Sports avant le 31 octobre 2009.

Concernant les clubs avec lesquels un contrat d'objectifs a été conclu, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit 60 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention 2010, dont le détail figure dans l'annexe à la délibération, pour un montant total de 995 670 €

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 non participations.***

Mme GRIVOT

n° 31 - **Attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, selon le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 6 840 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 32 - **Attribution de subventions en faveur d'associations de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations de loisirs de la Ville, dans le cadre de leurs activités, selon le tableau annexé à la délibération et pour un montant total de 1 490 €

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. FOUSSIER

n° 33 - **F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les établissements WILLY'S et TOUTES LES BEAUTES DU MONDE relatives à l'octroi de subventions dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009-2011 ;

2°) décider l'attribution des subventions à ces établissements pour un montant total de 14 604 €, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mme BARRUEL

n° 34 - **Colloques universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant global de 7 150 €:

- 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « XV^{ème} Journées d'études francophones en Activités Physiques Adaptées » ;

- 250 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Deuxième conférence : Mathématiques pour l'image » ;

- 200 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Conservation du Patrimoine Bâti – ConserBâti2010 » ;

- 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Journée Scientifique et Technique – Comportement mécanique des renforts et des composites » ;

- 700 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Le roi fontaine de justice – Moyen âge / Renaissance » ;

- 300 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Les relations entre associations et collectivités territoriales: un laboratoire des changements sociaux ? » ;

- 250 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Journées de l'A.F.S.E. : Les politiques économiques de sortie de crise » ;

- 1 000 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « L'eau en droit international » ;

- 300 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « 9th International Workshop Spatial Econometrics and Statistics » ;

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

- 2 800 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « 6^{ème} Colloque Franco-Roumain de Chimie Appliquée (COFrRoCA) » ;

- 350 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du « Colloque du Réseau Français de Phonologie ».

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme BARRUEL

n° 35 - **Association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Hyperbole de l'I.U.T. d'Orléans, pour sa participation au Challenge EducEco 2010.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 36 - **Salon de l'Etudiant. 26 et 27 février 2010. Participation de la Ville.**

La Société « L'Etudiant » organise, les 26 et 27 février 2010 au Parc des Expositions d'Orléans, le « Salon de l'Etudiant ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville à ce Salon pour un montant total de 25 000 € T.T.C, comprenant notamment la location d'un stand, ainsi que l'insertion d'une demie-page dans le guide 2010 de l'enseignement supérieur en Région centre.

Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

M. MOITTIE

n° 37 - **Associations d'anciens combattants. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Le Souvenir Français.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 38 - **Centre Culturel et Sportif de La Poste. Dénomination.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer le Centre Culturel et Sportif de La Poste, situé rue Branly, « Espace Olympe de Gouges ».

Adopté à l'unanimité.

Mme de CHANGY

n° 39 - **Maison des Associations et Centre Culturel et Sportif de La Poste. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver, pour l'année 2010, les tarifs annuels de la Maison des Associations et du Centre Culturel et Sportif de La Poste, ainsi que ceux des photocopies, tels qu'ils sont fixés dans les tableaux annexés à la délibération, sur la base d'une augmentation de 1,6 % pour les associations adhérentes et les cartes de photocopies et de 2,6 % pour les non adhérents ;

2°) rendre ces tarifs applicables à compter du 1er janvier 2010 ;

3°) décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata temporis.

Adopté par 51 voix contre 3.

TOURISME-RELATIONS INTERNATIONALES

Mme PILET-DUCHATEAU

n° 40 - **Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Attribution d'une subvention annuelle.**

En application de la convention cadre passée entre la Ville d'Orléans et l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, renouvelée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2009 pour une durée de cinq ans, la Ville d'Orléans s'engage à inscrire annuellement une subvention de fonctionnement au profit de l'association. Une subvention d'investissement peut également être inscrite, en fonction des projets.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir au titre de l'année 2010 :

1°) décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 000 €;

2°) décider d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 22 500 € pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des congrès et d'une imprimante thermique pour la billetterie.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE - HYGIENE PUBLIQUE – EAU

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 41 - **Prestations de désinsectisation et de désinfection. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les interventions de désinsectisation et de désinfection, sur la base d'une augmentation de 1,6 %.

Adopté par 51 voix contre 3.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - **Projet Intra-mails. Campagne de ravalements. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Projet Intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade, conformément au tableau annexé à la délibération et pour un montant global de 45 797 €;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires.

Adopté par 50 voix.

Il y a 3 abstentions et 1 non participation.

M. CARRE n° 43 - **Opération 51 rue d'Illiers. Construction de logements pour l'O.P.H. d'Orléans. Participation complémentaire de la Ville.**

Par délibération du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une participation financière à l'O.P.H. « Les résidences de l'Orléanais » pour la réalisation d'un programme de 12 logements 51 rue d'Illiers, en raison de la complexité technique de réalisation de l'opération en cœur d'îlot.

L'application des règles définies dans le P.O.S. valant P.L.U. nécessite la réalisation de 12 places de parking. La configuration des lieux rendant impossible leur réalisation sur place, le promoteur est redevable du versement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement au profit de la Ville. Cette participation due par le bénéficiaire du permis de construire est répercutée sur le prix de vente.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de transférer à l'O.P.H. le montant de la recette pour permettre la réalisation de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 44 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 25 bis rue de l'Ange.**

Dans le contexte de la future opération Carmes-Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un appartement duplex situé 25 bis rue de l'Ange, moyennant le prix global de 163 800 € se décomposant en un prix principal de 148 000 € et en une indemnité assimilable à l'indemnité de remploi de 15 800 €;

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente.

Adopté par 42 voix contre 12.

M. CARRE

n° 45 - **Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 63 rue des Carmes.**

Dans le contexte de la future opération Carmes-Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un appartement au rez-de-chaussée d'un immeuble situé 63 rue des Carmes, pour un coût global de 50 300 € se décomposant en un prix principal de 45 000 € et en une indemnité assimilable à l'indemnité de remploi de 5 300 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente.

Adopté par 42 voix contre 12.

M. CARRE

n° 46 - **Quartier de la Barrière Saint Marc-La Fontaine. Acquisition de parcelles en zone INA.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir un terrain classé en zone INA au POS valant PLU, d'une superficie de 1 274 m², moyennant le prix de 12 €/m² ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir et le cas échéant accepter le bénéfice d'une promesse de vente.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - **Sanitaires publics. Entretien. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif à l'entretien et à la réparation de sanitaires publics, à passer avec l'entreprise TOP SERVICES, pour un montant minimum annuel de 68 172 € T.T.C. et un montant maximum annuel de 272 600 € T.T.C., reconductible trois fois, pour une durée maximale de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 48 - **Travaux de voirie effectués en régie. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux.**

Les agents de la Direction de l'Espace Public interviennent de façon ponctuelle pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public joints à la délibération, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 49 - **Droits de voirie. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des droits de voirie, dont le détail figure en annexe de la délibération, sur la base d'une augmentation moyenne de 1,6 %, au titre de l'année 2010 ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

M. FOUSSIER n° 50 - **Droits de place. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des droits de place, dont le détail figure en annexe de la délibération, sur la base d'une augmentation moyenne de 1,6 %, au titre de l'année 2010 ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 51 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle tarification proposée pour les animations et visites guidées au Parc Floral :

- animation nature (1 heure) : 2,80 €;

- animation serre aux papillons (45 minutes): 2,80 €;

- visites groupes (20/40 personnes) - du samedi au dimanche hors jour férié : 120 €pour 1h30 ;

- visites groupes (20/40 personnes) - jour férié : 210 €pour 1h30 ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - **Décorations florales. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle tarification proposée pour la location des décorations florales, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 53 - **Prestations de service d'espaces verts. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle tarification proposée pour les prestations de service d'espaces verts effectuées par la Direction de l'Espace Public, sur la base d'une augmentation de 1,6 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme SAUVEGRAIN n° 54 - **Locations de salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.**

La Direction Générale Adjointe de la Proximité assure diverses prestations payantes dont il convient d'actualiser les tarifs pour l'année 2010, sur la base d'une hausse de 1,6 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Ville ;

Adopté par 51 voix contre 3.

2°) d'approuver l'extension de l'horaire de fermeture de la salle Pellicer à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche ;

Adopté par 51 voix contre 3.

3°) d'approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements de l'espace cinéraire, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation ;

Adopté par 42 voix contre 12.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

4°) d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la Régie des opérations funéraires ;

Adopté par 51 voix contre 3.

5°) d'approuver la création d'une nouvelle prestation assurée par la Régie des opérations funéraires (exhumation d'urnes cinéraires), ainsi que le tarif correspondant ;

Adopté par 51 voix contre 3.

6°) de décider la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 55 - **S.I.G.O.R. Plate-forme mutualisée. Participation financière de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Par délibération du 29 mai 2009, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la maintenance des logiciels Star et Next.

Cette rationalisation de logiciels était la condition préalable nécessaire à la création d'une plate-forme unique pour regrouper les deux systèmes existants et mettre en place une application S.I.G. Intranet.

Le coût de l'opération, comprenant des acquisitions logicielles et matérielles, s'élève à 21 668,16 €H.T. Il est supporté par la Ville d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » ayant pour objet de déterminer les conditions de sa participation financière relative au financement de la création d'une plate-forme unique mutualisée du S.I.G. pour un montant fixé à 50 % du coût de l'opération, soit 10 834,08 €

**Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 56 - **Fourniture d'un service d'impression et de reproduction. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

Dans le cadre du groupement de commandes constitué par la Ville d'Orléans, le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la fourniture d'un service d'impression et de reproduction, un appel d'offres ouvert a été lancé le 25 juin 2009.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, relatif à la fourniture d'un service d'impression et de reproduction pour la Ville d'Orléans, le C.C.A.S. d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (lot n° 1 : équipement central noir et blanc), à passer avec l'entreprise RICOH France, pour un montant (Ville et C.C.A.S.) minimum de 9 000 € T.T.C. et maximum de 50 000 €T.T.C., pour la première période, puis pour un montant minimum de 12 000 €T.T.C. et maximum de 80 000 €T.T.C. pour les périodes suivantes. Ce marché est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans que sa durée maximale ne puisse excéder quatre ans.

**Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.**

M. CARRE

n° 57 - **Imprimerie municipale. Actualisation du coût horaire.**

L'Imprimerie municipale est parfois sollicitée pour réaliser quelques prestations en faveur de tiers, notamment le C.C.A.S. Ces prestations sont facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'Imprimerie municipale au montant de 35,60 € pour l'année 2010, et de prévoir une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 58 - **S.I.G.O.R. Prestations. Actualisation de tarifs.**

Le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » est amené à réaliser des interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers (entreprises et particuliers). Ces prestations demandées sont facturées aux bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des documents graphiques édités par le « S.I.G.O.R. » ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

**Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.**

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN

n° 59 - **Action sociale pour le personnel. Approbation d'une convention.**

Le Conseil Municipal a délibéré le 23 octobre 2009 sur l'adhésion de la Ville d'Orléans au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Afin de maintenir le lien social entre les agents, le périmètre des actions du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) est redéfini précisément, avec des prestations de proximité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec le C.O.S. pour l'année 2010 ;

2°) approuver la convention d'organisation du guichet unique de prestations sociales C.N.A.S./C.O.S. à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 60 - **Relations avec la Trésorerie. Approbation d'une convention de dématérialisation avec la Trésorerie Municipale d'Orléans et la Chambre Régionale des Comptes du Centre.**

La Charte de la dématérialisation dans le secteur public du 7 décembre 2004 prévoit l'engagement de l'Etat dans un vaste programme de dématérialisation des documents favorisant les échanges de flux de données entre l'ensemble des acteurs du service public local.

L'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique ainsi que la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye des collectivités et établissements publics locaux du 20 février 2008 précisent la mise en œuvre de cette charte.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite de dématérialisation de la paye à passer avec la Trésorerie Municipale d'Orléans et la Chambre Régionale des Comptes du Centre.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 61 - **Syndicats départementaux. Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées en 2008. Attribution de subventions pour 2009.**

L'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives à condition que leur activité présente un intérêt local. En contrepartie, les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention. Les syndicats ont fourni à la Ville les rapports d'activité 2008. D'une manière générale, les informations transmises font état de deux natures de dépenses : celles qui sont liées à l'utilisation des locaux et celles qui concernent plus particulièrement l'activité des antennes.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

De nouvelles élections prud'homales ayant eu lieu en décembre 2008, il convient de revoir la répartition de la subvention. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, au titre de l'année 2009, les subventions de fonctionnement telles qu'elles sont détaillées dans la délibération, pour un montant global de 39 819 €

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 62 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville, détaillées dans la délibération, et d'autoriser M. le Maire à recruter dans les grades correspondants.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 12 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 63 - **Conception d'une charte graphique et diffusion des offres d'emploi de la Ville d'Orléans. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

Chaque année, plus de 200 recrutements permanents sont réalisés. Afin de recueillir les candidatures en adéquation avec les profils de postes vacants, des annonces d'emploi sont diffusées au sein de supports presse ou sites Internet spécialisés. Toutes ces annonces sont mises en forme sur la base d'une charte graphique identique afin de favoriser l'identification et la promotion de la Ville d'Orléans.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer avec la société ORC pour un montant minimum de 30 000 € T.T.C. et un montant maximum de 120 000 € T.T.C., pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 64 - **Association de gestion du Restaurant Inter-Administratif d'Orléans Centre. Paiement de la subvention d'équilibre 2007 et de la participation aux frais de fonctionnement 2008.**

Le Restaurant Inter-Administratif, qui regroupe 21 administrations, est géré par une association créée en 2002. La Ville d'Orléans, propriétaire des locaux, en est l'administration coordinatrice. L'association gère, en sous-traitance et sans but lucratif, le restaurant situé 2 bis rue des Anglaises.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le versement d'une somme en régularisation de 2 474,29 € à l'association, au titre de l'année 2007 ;

2°) approuver le versement d'une participation aux frais de fonctionnement de 26 627 € à l'association, au titre de l'année 2008.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 65 - **Direction Générale des Services Techniques. Convention de mise à disposition de certains services auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition de certains services relevant de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway, afin de prolonger d'une année cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 66 - **S.I.G.O.R. Mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », en vertu de ses statuts, exerce la compétence facultative exclusive "création et exploitation d'un S.I.G. communautaire".

Une première convention de mise à disposition de service mutualisant partiellement le "S.I.G.O.R." de la Ville d'Orléans au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, a été conclue en 2005 et renouvelée par délibération du 19 décembre 2008 pour l'année 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an, par l'approbation de la convention annexée à la délibération.

Adopté par 51 voix.

Il y a 3 abstentions.

Mme SAUVEGRAIN

n° 67 - **Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain et Association MASTIC. Mise à disposition d'un conseiller socio-éducatif. Approbation de conventions.**

L'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain (A.H.U.) et l'Association MASTIC disposent depuis le 1^{er} janvier 1997 d'un cadre de la ville mis à disposition pour exercer les fonctions de directeur.

Afin de se mettre en conformité avec la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, il est proposé d'actualiser ce partenariat.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les deux conventions à passer, l'une avec l'Association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain, l'autre avec l'Association MASTIC, fixant les modalités de cette mise à disposition d'un cadre de la Ville, à hauteur de $\frac{3}{4}$ de temps pour la première association et de $\frac{1}{4}$ de temps pour la seconde, pendant une durée de deux ans, renouvelable pour deux années supplémentaires, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN n° 68 - **Pôle Prévention Réussite. Poste de coordonnateur de projets. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un coordonnateur de projets rattaché au pôle Prévention Réussite selon les modalités définies dans la délibération, pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat ou les avenants correspondants au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN n° 69 - **Direction de l'Événementiel. Poste de chargé d'événements. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé d'événements rattaché à la Direction de l'Événementiel pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN n° 70 - **Direction Générale du Développement Urbain. Recrutement d'un assistant de direction par voie contractuelle. Approbation d'un contrat de travail.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un assistant de direction à la Direction Générale du Développement Urbain ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville.

Adopté par 51 voix contre 3.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN

n° 71 - **Service de téléphonie fixe, mobile et accès Internet pour la Ville d'Orléans et le C.C.A.S. Approbation de marchés après appel d'offres ouvert.**

Dans le cadre du renouvellement des services liés aux télécommunications de la Ville et du C.C.A.S., il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert à bons de commande avec les sociétés suivantes :

- la Société S.F.R. pour le lot n°1, pour un montant minimum de 100 000 €T.T.C. et un montant maximum de 200 000 €T.T.C. annuels,

- la Société France Télécom pour le lot n°2, pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et un montant maximum de 300 000 € T.T.C. annuels,

- la Société Orange Business Services pour le lot n°3, pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et un montant maximum de 150 000 €T.T.C. annuels,

- la Société France Télécom pour le lot n°4, pour un montant minimum de 10 000 €T.T.C. et un montant maximum de 40 000 €T.T.C. annuels.

Les marchés sont passés pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2010. Ils sont reconductibles trois fois, pour une durée ne pouvant excéder quatre ans.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 72 - **Société ELYO. Changement de nom. Approbation d'avenants de transferts pour des marchés relatifs à l'exploitation d'installations de chauffage et de production de froid.**

Par marchés passés après appels d'offres ouverts relatifs à l'exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid avec garantie totale et garantie de résultat, la Société ELYO CENTRE OUEST avait été désignée en 2005 titulaire des marchés n° 05/112 conclu pour une durée de huit ans, 05/113, 05/114 et 05/116 conclus pour une durée de cinq ans et sous le nom de SUEZ ENERGIE SERVICES – ELYO en 2007 pour le marché 07/092 et une durée de cinq ans.

La Société ELYO CENTRE OUEST a décidé de modifier son nom commercial de ELYO en COFELY.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de changer le nom du titulaire des marchés susnommés, sans changer les montants et conditions de réalisation des marchés, en approuvant les avenants de transferts au nom de la Société COFELY.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 18 décembre 2009 -

Mme SAUVEGRAIN

n° 73 - **Badges d'accès aux bâtiments pour le personnel municipal. Fixation des tarifs de remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.**

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à la charge des agents de la Ville qui en sont titulaires les frais de remplacement des badges d'accès aux bâtiments, pour un montant de 5 €

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 74 - **Garage municipal. Interventions extérieures. Approbation du coût horaire 2010.**

Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des institutions tierces (CCAS, ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 35,60 € pour l'année 2010 ;

2°) approuver l'application de ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté par 51 voix contre 3.

- **Question orale de Mme KOUNOWSKI relative au soutien de la Ville à l'A.D.A.M.I.F pour la pérennité de son action.**

- **Question orale de M. RICOUD relative à la baisse des charges de chauffage à La Source.**

Orléans, le 21 décembre 2009

Le Maire,
Serge GROUARD